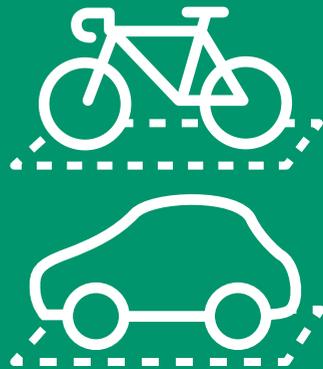


# Modification du stationnement dans le secteur des rives du lac



La zone de loisirs allant du Quai Milliquet à la station d'épuration de Pully (STEP) est très prisée en été. Cela génère une forte concurrence pour l'utilisation des places de stationnement à la haute saison. Ce secteur va connaître d'importants travaux ces prochaines années. Réaliser de nouveaux projets urbanistiques tout en accompagnant l'augmentation de l'attractivité du site impose de revoir le mode de gestion du stationnement.

## Les changements suivants entreront en vigueur dès le 28 avril 2025 :

La durée maximale de parcage sera de 4h consécutives, week-end compris. Le parking de la STEP permettra de plus longues durées de stationnement.

Le stationnement sera payant du lundi au dimanche, entre 8h et 20h. Des horodateurs seront installés et il sera possible de payer au moyen des applications TWINT, ParkingPay, Presto Park et Easy Park.

L'offre en places de parc pour les vélos et les motos sera augmentée.

Les autorisations pour résidents et cartes à prépaiement ne seront valables sur aucune de ces places de stationnement.

Vous trouverez les informations détaillées sur les durées, ainsi que les tarifs de stationnement au verso.



## Types de places de parc dès le 28 avril 2025

-  payant max. 60h (STEP)
-  payant max. 4h
-  motos
-  vélos
-  places spéciales (handicapés, livraisons, véhicules électriques)

Les autorisations pour résidents et cartes à préparation ne seront pas valables sur ces places de stationnement.

## Tarifs du stationnement

- 1h 1.50 CHF
- 2h 3.00 CHF
- 3h 5.00 CHF
- 4h 7.00 CHF

### STEP uniquement:

- puis 3.00 CHF/heure supplémentaire
- max. 25.00 CHF/jour

